

	<p><u>Ville de Saint-Loubès</u> <u>(Gironde)</u></p> <p>Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2013 18h00</p>	<p><u>Compte-rendu</u></p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	---

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :.....29

DATE DE LA CONVOCATION : 05/12/2013

En exercice :.....29

DATE D'AFFICHAGE : 05/12/2013

L'an deux mil treize et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean-Michel BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean-Michel BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard GIACOMINI Pierre GONZALEZ José	GOULLAUD Françoise LAMBERT Sylvie MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle QUILICO Chantal RODRIGUEZ André RUNDSTADLER Marianna STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	DURAND Agnès à MAUGET Denis HAUTEFAYE Colette à BONNAMY Monique LIGNAC Bernadette à BARIANT Pierre REY Gérard à GONZALEZ José RUBIO Marie-Christine à BOVA Marie SEVERIN Marie-France à DUVERNE Bernard	
Excusés	BERGAMO Florence BONNEAU-CASTET Jean-François KNIBBS Paula ROUX Serge	
Secrétaire de séance	OLIVER Joëlle	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Des observations sont faites par M. MAUGET qui seront consignées dans le procès-verbal de la séance.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

I - FINANCES

- **D2013-12-01 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 5 BUDGET COMMUNAL**

Le Budget principal 2013 de la commune a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

Voir le tableau page suivante.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
D-60611-020 : Eau et assainissement	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-311 : Fournitures de petit équipement	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-64 : Fournitures de petit équipement	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-251 : Vêtements de travail	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6067-211 : Fournitures scolaires	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6067-212 : Fournitures scolaires	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-823 : Autres matières et fournitures	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61522-020 : Bâtiments	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-01 : Autres frais divers	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 520,00 €	56 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 430,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 430,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort.	0,00 €	4 090,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-01 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 090,00 €	0,00 €	40 000,00 €
D-6535-01 : Formation	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-668-01 : Autres charges financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
R-7473-020 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 520,00 €	71 520,00 €	0,00 €	69 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 430,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 430,00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-020 : Autres constructions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-822 : Réseaux de voirie	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281578-01 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €
R-28158-01 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 888,00 €
R-28183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	975,00 €
R-28188-01 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 124,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	4 090,00 €
D-2315-62-831 : Digue	0,00 €	19 003,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-62-831 : Digue	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 003,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	19 003,00 €	0,00 €	19 003,00 €
R-10223-01 : TLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
D-204182-86-72 : logements locatifs sociaux	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-63-823 : Réserves foncières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-15-020 : BATIMENTS DIVERS	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-22-411 : COMPLEXES SPORTIF ET AUTRES	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-15-020 : BATIMENTS DIVERS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-88-211 : matériel informatique	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-88-422 : matériel informatique	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-20-212 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-311 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-422 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-64 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-25-020 : MATERIEL, MOBILIER VOIRIE	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 250,00 €	9 770,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-87-251 : cuisine centrale	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 250,00 €	80 773,00 €	0,00 €	45 523,00 €
Total Général		114 523,00 €		114 523,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la décision modificative n°5 du budget communal est adoptée à l'unanimité.

• **D2013-12-02 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 4 BUDGET CENTRE CULTUREL**

Le Budget annexe centre culturel 2013 de la commune a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-60421-33 : cachets spectacles	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	127,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	127,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7062-33 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
R-7788-33 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	37 127,00 €	0,00 €	37 127,00 €
Total Général	37 127,00 €		37 127,00 €	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la décision modificative n°4 du budget annexe du centre culturel est adoptée à l'unanimité.

• **D2013-12-03 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :

Association	Montant	Objet
Free Rider (association VTT)	986,29 €	Participation aux travaux d'aménagement du parcours
Club Nautique	1 000 €	Journées du patrimoine
Agence Locale de L'Energie	1 200 €	Solde de la subvention

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative aux subventions aux associations est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-04 CONVENTION DIÉTÉTICIENNE**

La convention de Madame Arriudarre, diététicienne arrive à échéance. Elle réalise les menus servis par le service de restauration, et à ce titre, elle peut être amenée à assurer des prestations annexes (réunions d'information, concertation entre les équipes de restauration, animation de stages HACCP, recommandations nutritionnelles).

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à la convention diététicienne est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-05 MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ALIMENTAIRES – AVENANT 1**

Vu la délibération D2012-12-09 du 17 décembre 2012,

Pour la préparation des repas de la restauration municipale, la commune se fournit en denrées alimentaires auprès de la société Transgourmet. Ces achats font l'objet du marché public n°2012PF01, reconductible pour une année supplémentaire à compter du 04/01/2014.

La mise en service de la cuisine centrale et la nouvelle organisation de la restauration municipale, permet de concevoir les menus différemment, notamment en achetant les denrées par lots et en diversifiant les approvisionnements. Pour sélectionner les nouveaux fournisseurs de la commune, une procédure d'appel d'offre est en cours.

L'avenant proposé a pour objet de renouveler le marché public en cours pour deux mois afin de permettre l'achèvement de la procédure de désignation des titulaires des différents lots.

Pièce jointe : projet d'avenant.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à l'avenant n°1 du marché public de fournitures de denrées alimentaires est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-06 MARCHÉ PUBLIC CONTRATS D'ASSURANCES – AVENANTS 1**

Vu la délibération D2012-12-08 du 17 décembre 2012 portant attribution des contrats d'assurance de la commune,

Les tarifs de certains contrats d'assurance évoluent au 1er janvier 2014, décrites ci-dessous puis synthétisés dans le tableau qui suit :

- Lot 1 / Avenant 1 : le prix est augmenté du fait de l'intégration dans le marché de la cuisine centrale (1547m²) et du bungalow de stockage de la crèche (18m²). Le taux qui détermine le coût de la cotisation reste inchangé (1,30 € / m²).
- Lot 2 / Avenant 1 : Augmentation de 5 % de la part « Responsabilité civile et risques annexes ».

Lot	N° avenant	Titulaire	Montant annuel initial (€ TTC)	Montant révisé (€ TTC)
1	1	FOURNIER DESALBRE (33 400) mandaté par AVIVA (92 271)	35 200,00 €	37 234,50 €
2	1	PNAS (75 009) mandaté par AREAS (75 008)	6 566,00 €	6 810,81€
3	///	SMACL (79 031)	14 369,08 €	///
5	///	PNAS (75 009) mandaté par AREAS (75 008)	331,36 €	///

Où :

Lot n° 1. Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"

Lot n° 2. Assurance "Responsabilité civile et risques annexes" + Prestation supplémentaire "Protection juridique personnes morales"

Lot n° 3. Assurance "Flotte automobile et risques annexes"

Lot n° 5. Assurance "Protection juridique des agents et des élus"

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux avenants du marché public de service de contrats d'assurance est adoptée à l'unanimité.

• INFORMATION DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

2013MAPA15 Achat de matériel informatique

Ordinateurs fixes : MAKESOFT (33450 SAINT-LOUBÈS) 2 381,60 €

Portable et switch : air informatique (33160 SAINT MÉDARD EN JALLES) 577,21 €

2013MAPA17 Location et pose d'illuminations de Noël (3 ans)

Lot unique : DECOLUM (55 310 TRONVILLE EN BARROIS) 16 795,47 €

2013MAPA18 Travaux sur la digue Duprat – tranche ferme

Lot unique : MERCERON TNT (49 610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE) 380 050,53 €

2013MAPA20 Achat de matériel scénique

Lot 1 Éclairage : AUDIOPRO (33 700 MÉRIGNAC) 9 483,38 €

Lot 2 Sonorisation : AUDIOPRO (33 700 MÉRIGNAC) 7 458,54 €

2013MAPA21 Achat d'une nacelle pour La Coupole

Lot unique : CONCEPT BORDEAUX (33 320 EYSINES) 8 282,30 €

2013MAPA22 Location d'un manège pour Noël

Lot Unique : SÉBASTIEN BOISDEVESYS (33210 PUJOLS SUR CIRON) 2 750 €

2013MAPA23 Travaux de peinture routière

Lot Unique : SIGNALAX (33 320 EYSINES) : 9 124,28 €

Cette information est présentée au Conseil Municipal qui débat.

Cette information ne donne pas lieu à un vote.

- **D2013-12-07 TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

Agents titulaires		
Suppression	Création	Date
Adjoint technique 2cl 30H	Adjoint technique 2cl temps complet	1/1/2014

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-08 CONTRAT D'ASSURANCE CNP 2014**

La commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacité de travail du personnel.

La prime annuelle de ce contrat inclut les frais de gestion, lesquels ont été confiés par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire au contrat d'assurance, et signer toutes les pièces correspondantes.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au contrat d'assurance CNP 2014 est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-09 LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE – RÉTABLISSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre LISEA, COSEA et la commune de SAINT-LOUBÈS afin de définir :

les conditions techniques, administratives et de prise en charge financière dans lesquelles les voies communales interrompues par la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique seront rétablies et les désenclavements effectués,

Les obligations respectives du Concessionnaire et de la commune pour la construction, la gestion et l'entretien ultérieur des ouvrages réalisés dans le cadre de cette convention, étant précisé que RFF s'est formellement engagé auprès des collectivités gestionnaires de voies à conserver la gestion et l'entretien des ponts et routes, sauf accord contraire de leur part.

Les voies suivantes sont concernées par la convention :

Voie d'accès à la gravière depuis la RD 115 jusqu'à l'origine de la VLT 2979-2 (VLT 2976-2).

Voie d'accès à la gravière (VLT 2979-2)

Le concessionnaire réalisera, à ses frais, les accès aux parcelles enclavées du fait du rétablissement de ces deux voies.

A la fin des travaux, les diverses voies seront remises gratuitement à la commune.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au rétablissement des voies est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-10 CONVENTION SEMOCTOM**

Les habitants des lotissements "La Vieille Ferme" ne sont pas pris en compte par un recensement national ou complémentaire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de contribution volontaire avec le SEMOCTOM et la communauté des communes concernant l'enlèvement des ordures ménagères du lotissement pour un coût de 663,60 € mensuel.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention pour le lotissement "La Vieille Ferme" est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-11 PARTICIPATION POUR SURCHARGE FONCIÈRE**

Dans le cadre des engagements pris pour se mettre en conformité avec la SRU et afin d'équilibrer financièrement les différents programmes de réalisation, une participation financière de 1 000 € par logement construit est versée par la commune. Cette participation est déduite des pénalités deux ans

après le versement effectif.

Les crédits étant prévus au budget 2013 il est proposé d'autoriser le versement des participations suivantes :

- Lotissement « Le clos de Grafeuil » réalisé par Clairisienne : 25 000 € (1ere tranche),
- Lotissement « Domaine de Modery 2 » réalisé par Domofrance : 29 000€ (2ème tranche),
- Lotissement « le Plaisance » (rue du prieuré) réalisé par Domofrance : 29 000 € (1ère tranche).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces participations.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la participation pour surcharge foncière est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-12 CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES**

Depuis quelques années, la commune télétransmet les actes (notamment les délibérations) à la préfecture.

Un nouveau logiciel de télétransmission va être utilisé, en partenariat avec Gironde Numérique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention avec la préfecture de la Gironde encadrant les télétransmissions.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention de télétransmission des actes est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-12-13 PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT CLOS DE GRAFEUIL**

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par l'association syndicale du Clos de Grafeuil pour la prise en charge de l'éclairage public. Il propose d'accepter la prise en charge comme cela se pratique habituellement.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la prise en charge de l'éclairage public du lotissement Clos de Grafeuil est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 18h50.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2013.12.01	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 5, BUDGET COMMUNAL
D2013.12.02	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 4, BUDGET CENTRE CULTUREL
D2013.12.03	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
D2013.12.04	CONVENTION DIÉTÉTICIENNE
D2013.12.05	MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ALIMENTAIRES – AVENANT 1
D2013.12.06	MARCHÉ PUBLIC CONTRATS D'ASSURANCES – AVENANTS 1
///	INFORMATION DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
D2013.12.07	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2013.12.08	CONTRAT D'ASSURANCE CNP 2014
D2013.12.09	LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE – RÉTABLISSEMENT DES VOIES COMMUNALES
D2013.12.10	CONVENTION SEMOCTOM
D2013.12.11	PARTICIPATION POUR SURCHARGE FONCIÈRE
D2013.12.12	CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES
D2013.12.13	PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT CLOS DE GRAFEUIL